

Agent de prévention et de sécurité

Types d'emplois accessibles : agent de de prévention et de sécurité, agent de sécurité confirmé, agent de sécurité filtrage, agent de sécurité mobile, agent de sécurité qualifié, agent de sûreté magasin, agent de surveillance.

Durée

182 heures, examen compris.

Pour qui ?

Tout public

Modalité de la formation

Mixte (62h en e-learning et 120h en présentiel)

Validation de la formation

Certification professionnelle de niveau 3.

Agent de prévention et de sécurité, code fiche RNCP41394.

Certificateur : IESC formation.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41394/>

Prix de la formation pour particulier

1 900 €

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Contact référent handicap :

XXXXXX

Pour plus d'information :

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Accès à la formation

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,

Prérequis

1- Maîtriser la langue française est indispensable, à l'oral et à l'écrit pour la compréhension et pour l'expression. Un niveau de langue de niveau B1 est requis.

Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou les ressortissants d'un pays tiers, ils doivent justifier d'un niveau de maîtrise de la langue française tel spécifié dans l'arrêté du 31 mars2022.

2- Présenter une autorisation préalable d'accès à la formation délivrée par le CNAPS (pour laquelle les ressortissants étrangers non européens doivent justifier de 5 années de résidence continue et régulière sur le territoire, attestées par un ou plusieurs titres de séjour) ou d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Objectifs

Acquérir les compétences théorique et pratique nécessaires pour travailler dans les métiers de la sécurité privée.

Programme de formation APS

1. Gestes élémentaires de premiers secours
2. Environnement juridique de la sécurité privée
3. Gestion des risques et des situations conflictuelles
4. Transmission des consignes et informations
5. Prévention des risques d'incendie
6. Modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier
7. Prévention des risques terroristes
8. Surveillance et gardiennage
9. Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages
10. Surveillance par moyens électroniques de sécurité
11. Gestion des risques
12. Évènementiel
13. Gestion des situations conflictuelles dégradées
14. Industriel spécifique

Délais d'accès

Entre 30 et 60 jours selon les délais d'obtention de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis en cours de formation
Évaluation théorique : QCU
Évaluation pratique : une mise en situation pratique
Enquête de satisfaction stagiaire
Pour plus d'information :
XXXXXXXXXX

Qualification de nos intervenants

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles en conformité avec l'arrêté du 23 octobre 2024.
Pour plus d'information :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050398597>

Contact

Pour tout renseignement :
contact@sentinel-formation.fr

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation modulaire, individualisée, accompagnement personnalisé
Moyens pédagogiques : Documents écrits – Diaporama - Supports de formation (Ediser) - Supports audio et visuels - Outils multimédias.
Notre espace de formation dispose d'outils de formation modernes et performants comprenant :

- Des salles polyvalentes
- Un PC sécurité